

gé pour trouver de legitimes heritiers à cette succession, de remonter à Eleonore de Gonzague, dont nous avons déjà parlé ; Elle étoit fille de Charles de Gonzague second du nom, ayant épousé l'Empereur Ferdinand III. en 1651. Il nâquit de ce Mariage Eleonore Marie d'Autriche, qui en 1670. épousa Michel Koribut Wiesnowiski Roi de Pologne, dont elle n'a laissé aucuns enfans ; en 1678. elle épousa en secondes nôces le fameux Charles V. Duc de Lorraine : Il nâquit de ce Mariage plusieurs Princes, dont il y en a actuellement trois en vie ; l'ainé c'est S. A. R. Leopold Duc de Lorraine ; le second S. A. Charles de Lorraine Evêque d'Osnaïugh & d'Olmurz ; & le troisiéme S. A. François de Lorraine Abbé & Prince de Stavelot, &c.

*La Maison de Lorraine doit lui succeder.*

II. Nous avons promis de parler du Traité qui a anéanti les pretentions du Duc de Savoye sur le Duché de Montferat. Ce Traité fut signé à Querasque le 6. Avril 1631. par le Baron Marias Gallasso, Plenipotentiaire de l'Empereur, muni du pouvoir du Duc de Sayoye ; par les Srs. de Thoïras Maréchal de France & Servient Secretaire d'Etat, Plenipotentiaires du Roy T. C. munis du pouvoir du Duc de Mantouë ; Comme aussi par les Ss. Pancirole Nonce extraordinaire du Pape & Jules Mazarin, Ministre de sa Sainteté qui en étoient les Mediateurs.

*Traité de Querasque pour la cession d'une partie du Montferrat au Duc de Savoye.*

Par le premier Article, il est porté en termes expréz. » Que S. A. de Savoye, en son nom » & de ses Successeurs, Princes & Princesses de » sa Maison, pour toutes les pretenions, tant » anciennes que nouvelles qu'il peut avoir sur » les Duchez & Terres de Manroïe, & de » Montferat, ausquelles même sadite Altesse

» renonce,